

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR LE RESPECT DES LIMITATIONS DE VITESSE

Aidez-nous à réduire la vitesse aux Bons Villers ! Collez les autocollants reçus sur vos deux poubelles à puce !

Chaque ménage bonsvillerois a reçu deux autocollants indiquant la limitation de vitesse en vigueur dans sa rue. Sur une base volontaire, il vous est proposé de coller un autocollant sur votre poubelle verte et votre poubelle noire. Le but de cette campagne consiste à sensibiliser les automobilistes au respect de la limitation en vigueur !

Chaque semaine, lors du ramassage des déchets, des milliers de poubelles rappelleront donc aux automobilistes les limitations de vitesse, partout sur le territoire communal ! La campagne aura un impact différent chaque semaine (car tout le monde ne sort pas ses poubelles en même temps). Cette campagne a obtenu l'accord de l'intercommunale TIBI et de la zone de Police. Si vous ne comptez pas utiliser les autocollants, vous pouvez les rendre à la Commune. Il y a deux types d'autocollant différents selon que vous habitez dans une zone 30 ou 50km/h. Au cas où, il y a une erreur dans la distribution, merci de contacter la Commune (071/858.147)

COMMENT COLLER ?

- NE PAS coller l'autocollant sur le code barre de votre poubelle ;
- Poubelle à puce **NOIRE** : Coller un autocollant sur une des parois latérales le plus en hauteur possible ;
- Poubelle à puce **VERTE** : Coller l'autre autocollant sur une des parois latérales le plus en hauteur possible ;

CONDITIONS D'UTILISATION :

- La durée de vie des autocollants est prolongée en stockant la poubelle au sec ;
- Le sticker peut être facilement retiré, sans faire de trace sur la poubelle ;
- Il est interdit de coller autre chose que ces autocollants sur les poubelles à puces ;
- La durée de vie des autocollants peut être altéré lors de la collecte ;
- Cette campagne ne change en rien les moments auxquels on doit sortir et rentrer les poubelles. Ainsi, il est toujours demandé de sortir votre poubelle minimum à 18h la veille de la collecte et de la rentrer le jour de la collecte dès que possible.



54 SITES DE CONTRÔLE ET DE PRÉVENTION DE LA VITESSE ENTRE SEPTEMBRE 2021 ET SEPTEMBRE 2022



Vous êtes nombreux à nous signaler les sites propices aux excès de vitesse, un peu partout sur le territoire communal. En conclusion des réunions citoyennes en ligne organisée dans le cadre du nouveau Plan Communal de Mobilité et des nombreux constats envoyés à la Commune, une liste de 54 sites pouvant accueillir des radars préventifs a été établie. Ces radars indiquent votre vitesse.

Cette liste pourra être complétée, au besoin. L'ensemble des 54 sites sera couvert sur une année (de septembre 2021 à septembre 2022). Ainsi, les 9 radars préventifs acquis par la Commune tourneront tous les 2 mois sur le territoire des Bons Villers. Pour plus de transparence, retrouvez la carte reprenant les endroits des radars préventifs sur notre site web : www.les-bons-villers.be. Si vous identifiez d'autres lieux problématiques, nous vous invitons à nous en faire part.

LES 3 RADARS RÉPRESSIFS FIXES AUX BONS VILLERS PLACÉS

Ils étaient annoncés, ils sont en cours de placement ! Les 3 radars répressifs sur les routes REGIONALES traversant l'entité sont en passe d'être opérationnels. Pour rappel, deux de ces radars se trouvent sur la chaussée de Bruxelles, à Frasnes-lez-Gosselies (près des n°538 et n°73) et le troisième se situe à Mellet, avenue Stassart (au n°18). La Commune des Bons Villers a déjà sollicité la zone de Police pour rentrer dans le prochain appel à projet régional et ainsi ajouter un 4ème radar répressif fixe, au niveau de la rue de Fleurus à Mellet en venant de Fleurus. Pour rappel, ces radars répressifs ne concernent que les routes régionales. Ils flashent dans les 2 sens. Les emplacements ont été proposés par notre zone de Police. Les radars tronçons ne sont pas possible sur ce type de route. Pour les routes communales, deux radars répressifs mobiles tournent sur l'entité grâce à l'achat d'un nouveau radar répressif en 2020.



CAMPAGNE CONTRE LE MAUVAIS STATIONNEMENT

Ceci n'est pas une place ! De trop nombreux automobilistes se stationnent sur les trottoirs, passages pour piétons, pistes cyclables, parking pour PMR ... Or, le code de la route interdit formellement cette pratique ! Néanmoins, de trop nombreux automobilistes négligent cette interdiction ... ou ne la connaissent simplement pas. La Commune des Bons Villers lance une grande campagne pour sensibiliser l'ensemble des conducteurs et les inviter à respecter le code de la route. En vous stationnant de telle sorte, vous mettez en danger les piétons, les familles, les cyclistes, les écoliers ... Pour rappel, votre véhicule doit être stationné sur la voie publique, sauf signalisation et/ou marquage au sol adapté. Merci à tous pour le respect de ces règles !

« ATTENTION : LES POUBELLES NE PAS DOIVENT PAS ENTRAVER LE PASSAGE DES PIÉTONS ! »





images d'illustration

ASSAINISSEMENT DU SITE OTTIMO

Vous connaissez tous l'ancien restaurant « Ottimo » (carrefour chaussée de Bruxelles à Frasnes). Ce site va enfin être dépollué, assaini et réhabilité. Sauf imprévus, les travaux doivent commencer début 2022. Pour rappel, le projet prévoit, en plus de la dépollution conséquente du site, la création de logements et d'espace vert.

De plus, la Commune a obtenu du promoteur (Camimax) la construction de deux locaux de stockage pour les associations, un petit parking de covoiturage, une participation à la future plaine de jeux du Complexe sportif, la réhabilitation des trottoirs, **mais aussi la possibilité pour les citoyens de notre entité d'être prioritaire à l'achat.** Durant 3 mois à partir du 8 septembre, les Bonsvillersois seront les premiers à pouvoir acquérir un bien immobilier dans ce nouvel espace. *Pour plus d'infos, contactez le promoteur.*

FUTUR PROJET

SITE ACTUEL



La semaine de la mobilité aux Bons Villers

16 | 09 > 23 | 09 | 21

Cette année, la Commune vous propose 4 activités :

1. Un quizz en ligne

Testez vos connaissances en matière de code de la route, échangez avec vos amis et dites-nous votre score ! Surfez sur le site de la Commune www.les-bons-villers.be. 3 Bons d'achats « consommonslesbonsvillers.be » à remporter ! Tirage au sort parmi les scores les plus élevés !

2. Une balade vélo le 19/09 à 10H30 au Complexe

Venez parcourir le futur réseau points-nœuds passant par notre entité. Rendez-vous le dimanche 19 septembre, à 10h30 pour une balade de +-25km. Départ et retour au Complexe sportif de Frasnes (rue JB Loriaux). Inscriptions via 071/858.103 ou via communication@lesbonsvillers.be

3. Petites réparations et gravure sur cadre de vélo

Le lundi 20 septembre, de 15h00 à 18h00 un réparateur de vélo sera à votre disposition pour les petites réparations et gravure sur cadre. RENDEZ-VOUS AU MARCHÉ DE FRASNES (RUE LÉOPOLD II, EN FACE DE LA MAISON COMMUNALE).

4. Réunion citoyenne du 23 septembre à 19h30 Plan Communal de Mobilité

Le 23 septembre prochain à 19h30, la Commune vous accueille pour une réunion citoyenne à propos de la mobilité aux Bons Villers. Le bureau d'étude TRAJECT viendra exposer son analyse du territoire (population, infrastructure présente, atouts et faiblesses ...) ainsi que les principaux défis à relever dans le futur en termes de mobilité. Rendez-vous, en présentiel, à la salle du Vieux Château à Mellet (accès via la rue d'En-Dessous). Respect des normes COVID en vigueur.



Editeur responsable : Collège communal des Bons Villers 1, place de Frasnes - 6210 Les Bons Villers

Par le Collège

Le Directeur général
Bernard Wallemacq

Le Bourgmestre
Mathieu Perin

